



21432

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DE CARRIERE

ETUDE D'IMPACT

SABLES ET GRAVIERS

Communes de : **MOUZAY (55)**
SASSEY-SUR-MEUSE (55)
LION-DEVANT-DUN (55)

LES BALLASTIERES DU CHATELET MOUZAY

Chemin du Leidt

57100 THIONVILLE Ebange



ENCEM

SOMMAIRE GENERAL

Préambule	3
Présentation	7
Lettre de demande	11
Demande d'autorisation d'extension	15
Annexes de la demande	45
- Lettre d'engagement	47
- Maitrise foncière	51
- Pouvoirs du demandeur	85
- Arrêté Préfectoral antérieur	93
- Capacités techniques	119
Etude d'impact	125
Annexe de l'étude d'impact	253
- Sensibilité écologique de la vallée alluviale située entre les communes de Mouzay et Lion-devant-Dun	

Le 15 avril 1992 la Société Ballastière Châtelet **Mouzay** a déposé une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation sur 27 ha 38 a 10 ca et d'extension de carrière sur 27 ha 60 a 10 ca, soit une superficie globale de 54 ha 98 a 20 ca sur les communes de **Mouzay**, **Sasse**y-sur-Meuse et **Milly-sur-Bradon**.

Cette demande s'est finalisée le 8 janvier 1993 par un arrêté Préfectoral, rejetant la demande d'extension, et n'accordant l'exploitation que sur les parcelles précédemment autorisées.

L'autorisation a été accordée pour 8 années. Or la réserve de gisement actuelle n'est plus que de 152 000 t environ, soit une année de production. Cette réserve s'amenuisant, il est vital pour la société de trouver des terrains exploitables.

Rappelons que la Ballastière de Châtelet **Mouzay** ne dispose d'aucun autre site d'exploitation.

En janvier 1993, la raison principale invoquée pour le rejet de la demande d'extension, était que le dossier dans sa forme était incomplet, puisqu'il ne prenait pas suffisamment en compte le milieu naturel.

La Société a dans ce but demandé des études complémentaires sur le milieu biologique du secteur de la vallée alluviale de la Meuse, courant 1993.

Ces études, regroupées sous le titre "Sensibilité Ecologique de la vallée alluviale située entre les communes de **Mouzay** et **Lion-Devant-Dun**" et annexées à la présente Etude d'Impact, ont confirmé le bien fondé notifié dans l'Arrêté Préfectoral de janvier 1993, tendant à confirmer l'intérêt du secteur en matière floristique et faunistique, et d'envisager des aménagements susceptibles de rendre l'exploitation de granulats compatible avec la préservation des biotopes.

Le présent dossier concerne la demande d'extension de la Ballastière du Châtelet **Mouzay** sur les 27 ha 60 a 10 ca présentés en 1992.

Cette demande prend en compte l'intérêt écologique du milieu et propose une adaptation de la remise en état (cf chapitre 5 de l'Etude d'Impact), compatible avec la préservation des prairies naturelles de la vallée de la Meuse dans un secteur compris entre **Milly-sur-Bradon** et **Mouzay**.